

5.6-1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 07 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 03/01/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louisette

Etait absent : GARNOT Pascal donne procuration à Christian PICHOU

Délibération N° 2019 - 8 : Modification de l'indice brut terminal (IBT) : base de calcul pour indemnité de fonction maire et adjoints

Le Maire rappelle la délibération n°2014-26 fixant les modalités de rémunérations de fonction de maire et des adjoints.

Les indemnités de fonction des élus sont régies par les dispositions prévues aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'indice brut terminal (IBT) 1015 utilisé comme référence jusqu'à présent est remplacé par l'IBT 1022.

Les indemnités allouées seront les suivantes :

Nom du bénéficiaire	Fonction	Indemnité allouée en % de l'indice 1022	Majoration éventuelle	Total en %
PICHOU Christian	Maire	17	0	17
VEYRAT Robert	1 ^{er} adjoint	6.6	0	6.6
OUGIER Jean Patrick	2 ^{ième} adjoint	6.6	0	6.6

Soit une enveloppe globale : 30.20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** le nouvel indice : 1022

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

